

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°89-2021-260

PUBLIÉ LE 17 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de l'Yonne / SAPPIE BE**

89-2021-09-14-00009 - Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne (10 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2021-09-14-00009

Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Armançon sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de l'Animation des Politiques Publiques  
Interministérielles et de l'Environnement  
Bureau de l'Environnement**

**Arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021- 0345**

**du 14 SEP. 2021**

**portant modification de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 modifié  
portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.),  
chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon,  
sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-42 relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) ;

**VU** la circulaire NOR/DEV/O0809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie approuvé le 20 septembre 1996 et notamment son chapitre V déterminant les périmètres des unités hydrographiques qui peuvent faire l'objet d'un S.A.G.E. ;

**VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine - Normandie en vigueur ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral n° DCLD-B1-1998-093 du 7 avril 1998 portant ouverture de la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux pour le bassin versant de l'Armançon et chargeant le Préfet de l'Yonne de suivre pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du S.A.G.E du bassin de l'Armançon ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCDD/2008/0516 du 14 novembre 2008 modifiant le périmètre du S.A.G.E. de l'Armançon ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DCPP/2013/0175 du 6 mai 2013 portant approbation du S.A.G.E. pour le bassin versant de l'Armançon et concernant les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;

**VU** l'arrêté n° PREF/DCPP/2014/0315 du 26 août 2014 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne modifié par les arrêtés n° PREF-DCPP-2015-0114 du 27 mars 2015, n° PREF-DCPP-SEE-2015-0408 du 6 octobre 2015, n° PREF-DCPP-SE-049 du 8 septembre 2016 et n°PREF-SAPPIE-BE-2018-0342 du 23 juillet 2018 ;

**VU** les règles de fonctionnement de la C.L.E chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne révisées le 30 novembre 2012 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0099 du 5 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral susvisé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la modification de l'article 2 de l'arrêté susvisé en ce qui concerne la représentation de France Nature Environnement à sein de cette instance ;

**CONSIDÉRANT** le renouvellement général des Conseils Départementaux et Régionaux des 20 et 27 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la nomination effectuée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) le 29 juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT**, en conséquence, qu'il y a lieu de modifier l'annexe de l'arrêté susvisé relative aux désignations individuelles ;

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne,

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 modifié portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne et relatif à la composition du deuxième collège est abrogé et remplacé comme suit :

Le deuxième collège comprend 15 membres représentant les usagers, les propriétaires riverains, les organisations professionnelles et les associations de protection de l'environnement. Ils sont répartis comme il suit :

#### **Représentants des pêcheurs :**

- 1 représentant de la Fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 1 représentant de la Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 1 représentant de la Fédération de la Côte d'Or pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

#### **Représentant des exploitants de granulats alluvionnaires :**

- 1 représentant de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bourgogne-Franche-Comté.

#### **Représentants du monde agricole :**

- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aube,
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Côte d'Or,
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

#### **Représentant des Chambres de Commerce et d'Industries :**

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne-Franche-Comté.

Représentant des propriétaires de barrages :

- 1 représentant de la Fédération « Electricité autonome française ».

Représentant des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement :

- 1 représentant de l'agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ.

Représentants des consommateurs d'eau :

- 1 représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir,
- 1 représentant de l'association « Autour du Canal de Bourgogne ».

Représentants des associations de défense de l'environnement :

- 1 représentant de France Nature Environnement (FNE),
- 1 représentant de la délégation de l'Yonne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),
- 1 représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Bourgogne ou de Champagne-Ardenne.

**Article 2 :**

L'annexe à l'arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) du bassin versant de l'Armançon, sur les départements de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne est abrogée et remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

**Article 3 :**

Les autres dispositions de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0344 du 30 septembre 2020 susvisé demeurent applicables en ce qu'elles ne sont pas contradictoires au présent arrêté.

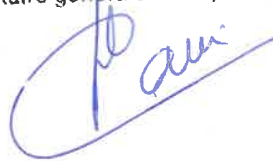
**Article 4 :**

Les préfets de l'Yonne, de la Côte d'Or et de l'Aube, le président de la C.L.E., sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aube, de la Côte d'Or et de l'Yonne et sur leur site internet.

Une copie de cet arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission locale de l'eau.

Auxerre, le **14 SEP. 2021**

Le Préfet de l'Yonne,  
Responsable de la procédure  
du S.A.G.E. de l'Armançon,  
La sous-préfète,  
Secrétaire générale de la préfecture,



**Dominique YANI**

14 SEP 2021

Préfecture de l'Yonne  
14 SEP 2021

Préfecture de l'Yonne

## Annexe à l'arrêté N° PREF-SAPPIE-BE-2021-0345 du 14 septembre 2021 :

**PREMIER COLLÈGE :** 27 membres représentant les collectivités locales et les établissements publics locaux.

### Représentants des Conseils Régionaux :

#### Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté

|                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Titulaire<br>Madame Nathalie LABOSSE | Suppléant<br>Monsieur Patrick MOLINOZ |
|--------------------------------------|---------------------------------------|

#### Conseil Régional Grand Est

|   |   |
|---|---|
| Titulaire<br><i>En cours de désignation</i> | Suppléant<br><i>En cours de désignation</i> |
|---|---|

### Représentants des Conseils Départementaux :

#### Conseil Départemental de l'Aube

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Titulaire<br>Monsieur Jean-Michel HUPFER | Suppléant<br>Madame Nelly DELELIGNE |
|--|-------------------------------------|

#### Conseil Départemental de la Côte d'Or

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Titulaire<br>Madame Martine EAP-DUPIN | Suppléant<br>Monsieur François SAUVADET |
|---------------------------------------|---|

#### Conseil Départemental de l'Yonne

|   |   |
|---|---|
| Titulaire<br><i>En cours de désignation</i> | Suppléant<br><i>En cours de désignation</i> |
|---|---|

### Représentants des structures de coopération intercommunale compétentes en matière de gestion de l'eau :

#### Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois-Morvan

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Titulaire<br>Monsieur Denis NEAULT | Suppléant |
|------------------------------------|-----------|

#### Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

|                                      |                                      |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Titulaire<br>Monsieur Michel LAGNEAU | Suppléant<br>Monsieur Claude DEPUYDT |
|--------------------------------------|--------------------------------------|

#### Syndicat des Eaux et de Service de l'Auxois-Morvan (SESAM)

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Titulaire<br>Monsieur Eric DEMOURON | Suppléant<br>Monsieur Olivier MARGUERY |
|-------------------------------------|--|



Syndicat mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non-collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication (SDDEA)

Titulaire  
Monsieur Daniel GERMAIN

Suppléant

Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Titulaire  
Monsieur Rémi GAUTHERON

Suppléant  
Monsieur Christian ROBERT

Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs

Titulaire  
Monsieur Jean-Michel VIART

Suppléant  
Monsieur Jean-Pierre ABEL

**Représentants des maires :**

Représentants des maires de l'Aube

Titulaire  
Monsieur Roger BATAILLE

Suppléant  
Monsieur Daniel COUTORD

Représentants des maires de la Côte d'Or

Titulaires  
Madame Marie-Claude POSIERE  
Monsieur Patrick MAILLARD

Suppléants  
Monsieur Dominique FEVRET

Représentants des maires de l'Yonne

Titulaires  
Monsieur Serge GAILLOT  
Monsieur Roger COTTEY

Suppléants

**Représentants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre :**

• **Aube**

Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armance

Titulaire  
Monsieur François DELCHER

Suppléant  
Monsieur Didier URBAIN

• **Côte d'Or**

Communauté de Communes du Montbardois

Titulaire  
Monsieur Philippe LUCOTTE

Suppléant  
Monsieur Pascal LHUILLIER

Communauté de Communes Terres d'Auxois

Titulaire  
Monsieur Franck DEBEAUPUIS

Suppléant  
Madame Patricia NORE

Communauté de Communes du pays d'Alésia et de la Seine

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Titulaires            | Suppléants                |
| Monsieur Eric PAUTRAS | Monsieur Jean-Marc RIGAUD |

Communauté de Communes Ouche et Montagne

|                       |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Titulaire             | Suppléant                 |
| Monsieur Paul ROBINAT | Monsieur Salvatore MELONI |

Communauté de Communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Titulaire                 | Suppléant               |
| Monsieur Patrick MERCUZOT | Monsieur Bernard CHALON |

• **Yonne**

Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| Titulaire                     | Suppléant             |
| Monsieur Jean-François FICHOT | Monsieur José PONSARD |

Communauté de Communes Serein et Armance

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| Titulaire                | Suppléant |
| Monsieur Patrice BAILLET |           |

Communauté de Communes de l'Agglomération Migenoise

|                           |                           |
|---------------------------|---------------------------|
| Titulaire                 | Suppléant                 |
| Monsieur Sébastien YALCIN | Monsieur François BOUCHER |

Communauté de Communes du Serein

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Titulaire               | Suppléant                  |
| Monsieur Daniel RAVERAT | Monsieur Yannick JACQUINET |

**DEUXIÈME COLLÈGE** : 15 membres représentant les usagers, les propriétaires riverains, les organisations professionnelles et les associations de protection de l'environnement.

**Représentants des pêcheurs**

Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| Titulaire             | Suppléant                     |
| Monsieur Jean BOUCAUX | Madame Chantal LAROCHE-GARDET |

Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Titulaire              | Suppléant               |
| Monsieur Benoît BRÉVOT | Monsieur Fabrice MOULET |

Fédération de la Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du milieu aquatiques

Titulaire  
Monsieur André ROGOSINSKI

Suppléant  
Monsieur Roger POIRIER

**Représentants des exploitants de granulats alluvionnaires**

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM) de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire  
Monsieur Jean-Baptiste COLOMBET

Suppléant  
Monsieur Fabrice MOROT

**Représentants du monde agricole**

Chambre d'Agriculture de l'Aube

Titulaire  
Madame Solange MERIC

Suppléant  
Monsieur Christophe PRON

Chambre d'Agriculture de LA Côte d'Or

Titulaire  
Monsieur Christophe LECHENAUT

Suppléant  
Madame Isabelle LANGEL-ANDRIOT

Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Titulaire  
Monsieur Eric SAISON

Suppléant  
Monsieur Étienne HENRIOT

**Représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne – Franche-Comté

Titulaire  
Monsieur Alain LAPLAUD

Suppléant  
Monsieur Daniel PARIGOT

**Représentants des propriétaires de barrage**

Fédération « Electricité Autonome Française »

Titulaire  
Monsieur Pierre BAUD

Suppléant  
Le Président d'EAF  
ou son représentant

**Représentants des compagnies fermières pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement**

Agence territoriale Bourgogne de la société SUEZ

Titulaire  
Monsieur Fabrice LABALME

Suppléant  
Monsieur Nicolas SOURD

## **Représentants des consommateurs d'eau**

### Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir,

Titulaire  
Monsieur Pierre PERREAU

Suppléant  
Monsieur Pascal SERRIOT

### Association « Autour du Canal de Bourgogne »

Titulaire  
Monsieur Didier CALLABRE

Suppléant  
Madame Alexandra GEVAUDAN

## **Représentants des associations de défense de l'environnement**

### France Nature Environnement (FNE)

Titulaire  
Madame Catherine SCHMITT  
(Yonne Nature Environnement)

Suppléant  
Madame Martine-Esther PETIT  
(FNE Côte d'Or)

### Délégation de l'Yonne de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

Titulaire  
Monsieur Guy HERVÉ

Suppléant  
Monsieur Christian QUATRE

### Conservatoire d'Espaces naturels (CEN) de Bourgogne ou de Champagne-Ardenne

Titulaire  
Monsieur Cédric FOUTEL

Suppléant  
Madame Manon CHAUTARD

